



**SECRETARIAT
GÉNÉRAL**

Paris, le 18 septembre 2023

Monsieur Gabriel Attal
Ministre de l'Education nationale
et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle,
75007 Paris

Objet : alerte sur les conditions de travail en lien avec la formation continue

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la politique conduite pour limiter le nombre d'heures de cours non dispensées pour cause d'absence de courte durée des enseignantes et enseignants du second degré, vous avez pris la décision de demander aux académies d'organiser la formation continue de manière à ce que « dès l'année scolaire 2023-2024, au moins un tiers du volume d'heures de formation soit effectué en dehors de ce temps au premier semestre et au moins la moitié au second semestre. » Cette consigne apparaît dans le guide sur les remplacements de courte durée daté du 31 août 2023.

Nous considérons que cette consigne, décidée unilatéralement, d'application immédiate, est brutale pour les agents concernés et contre-productive. Nous vous demandons par conséquent de réviser cette consigne et de revenir sur votre volonté « qu'à l'horizon de la rentrée 2024, 100 % des formations soient assurées en dehors du temps de face-à-face pédagogique ». Nous serons prêts à nous engager dans un dialogue social sur la formation continue mais pas dans l'objectif d'accompagner cette politique que nous estimons contre-productive pour les personnels et pour le système éducatif. Pour nous, le dialogue social doit permettre de rétablir les conditions d'une formation continue accessible aux personnels sans détériorer leurs conditions de travail et respectueuses du travail des formateurs et formatrices, des personnels d'inspection et des personnels administratifs.

Les rectorats se sont immédiatement saisis de ce paragraphe du guide sur les remplacements de courte durée pour demander aux formateurs et formatrices, inspecteurs et inspectrices, personnels administratifs qui travaillent à la formation continue dans le cadre des EAFC de revoir l'ensemble de l'offre de formation. Dans certaines académies, c'est tout de suite qu'il faut que 100 % de la formation ait lieu le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires des élèves ; ailleurs, c'est tout simplement une réduction de 30 % du volume de formation qui va s'appliquer en 2023-2024.

Des formateurs et formatrices, des inspecteurs et inspectrices s'adressent à nous, désemparés, inquiets et démotivés. Ces dernières années, ils et elles ont travaillé à la construction des EAFC sur commande du ministère. Ils et elles préparent le déploiement de plans de formation sur commande du ministère, dont la montée en charge de la formation sur le harcèlement, des formations laïcité et valeurs de la République, des formations à l'éducation à la sexualité et à l'égalité filles-garçons. Nos collègues se sentent désavoués, ont le sentiment que des mois de travail sont jetés à la poubelle. Ils pressentent un risque d'effondrement pur et simple de la formation continue.

Ce faisant le Sgen-CFDT ne considère pas que la question du remplacement des enseignants serait superflue. Nous considérons que ces décisions mettent à mal la capacité même d'assurer l'accès à la formation continue des enseignants et ont pour effet immédiat d'ébranler les structures mêmes de la formation continue. Des formateurs et formatrices risquent de se désengager car leur travail perd de son sens, et doit être effectué au prix d'un alourdissement de leur charge de travail. Les enseignantes et enseignants sommés de se former de manière morcelée ou exclusivement sur le temps de vacances des élèves y renonceront pour se protéger d'une charge de travail intenable et parce que la formation n'aura plus l'intérêt de permettre à des enseignantes et enseignants de se former ensemble, au sein d'un groupe, avec du temps pour s'extraire du quotidien. Plusieurs rapports ont déjà montré l'effet de la soumission de la formation continue au remplacement pour les professeur.e.s des écoles : attrition de la formation continue effectivement dispensée.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que ce guide (qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales) contient des pistes pour réduire les absences de courtes durées qui nous paraissent inacceptables et tout à fait contraires à votre volonté d'améliorer les conditions de travail des personnels et à l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, comme par exemple : programmer les réunions pédagogiques « sur le temps de pause méridienne », recourir « au distanciel ou aux formats hybrides » pour ces mêmes réunions donc hors temps de présence dans l'établissement alors même que l'accord télétravail du ministère a exclu les enseignants de son périmètre.

L'ensemble de ces contradictions mettent en tension les personnels de l'Education nationale et contribuent à fragiliser plus encore notre système éducatif.

Bien cordialement,

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'nave', with a large, sweeping underline.